

Naufrage au large de Calais : non à une approche déshumanisante !

Le 24 novembre dernier, 27 personnes ont perdu la vie au large de Calais lors de la traversée de la Manche pour rejoindre le Royaume-Uni : un énième épisode dramatique aux frontières de l'Union Européenne et un bilan très lourd pour la Manche.

Ce drame conduit FO à réaffirmer que la question des migrations est celle de femmes, d'hommes et d'enfants et doit avant tout être abordée sous l'angle de la dignité humaine et des droits de l'homme et des travailleurs. Avant qu'il y ait immigration, il y a en effet émigration. Or, dans la très grande majorité, que ce soit pour des raisons dites économiques, en réalité de subsistance ou de conditions de vie décentes, pour soi et ses proches, ou pour des raisons de sécurité, on ne migre jamais volontairement. Emigrer est, à la fois, le plus souvent un déchirement et, malheureusement aussi, un risque compte tenu des dangers affrontés.

Au lendemain du retrait du Royaume-Uni du système de Dublin, dont FO appelle toujours à la révision pour davantage de solidarité et d'humanité, c'est une solution bilatérale respectueuse des droits humains qu'il convient de trouver pour éviter que de tels drames se répètent. FO appelle aussi à renforcer la lutte contre la traite humaine aux fins d'exploitation par le travail, ce qui nécessite aussi un renforcement des moyens humains, matériels et financiers de l'Inspection du travail, des agents de douane, des autres corps de contrôle mais aussi des services de secours mobilisés pour sauver des vies humaines.

La France a annoncé le déploiement à partir du 1er décembre 2021 d'un avion de l'agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) pour lutter contre le trafic migratoire dans la zone allant de la France aux Pays-Bas. FO appelle à la vigilance sur l'action de Frontex à la lumière des conclusions d'une mission d'enquête du Parlement européen qui pointe des dysfonctionnements et des défauts importants quant à son rôle au regard du respect du droit d'asile et des droits fondamentaux. La lutte contre le trafic d'êtres humains ou migratoire ne doit pas conduire à sanctionner les migrants qui en sont eux-mêmes les victimes.

Paris, le 1^{er} décembre 2021

Contact :

**Marjorie
ALEXANDRE**
Secrétaire confédérale

**Secteur International,
Europe et Migrations**

✉ [malexandre](mailto:malexandre@force-ouvriere.fr)
[@force-ouvriere.fr](mailto:malexandre@force-ouvriere.fr)
☎ 01.40.52.82.88